

État civil

Mélanie MULER

Sincères condoléances à la famille

Agenda

Foot : 1^{er} mars contre le 2^{ème} Auxonne

Chasse au bois : 22 février

Mairie de Chaignay

1 rue du Puits Dessous

03 80 95 20 09

mairie.chaignay@gmail.com

Site : mairie-chaignay.fr

Permanences

Mardi de 13h30 à 17h30

Vendredi de 14h30 à 18h00

Le samedi avec les élus :
sur rendez-vous.

Coordonnées du Maire

Gilles BIANCONE

07 81 50 26 57

Des adjoints

Perrine Latouche

06 37 69 12 74

Marc Robert

06 44 79 24 44

Damien Begin

06 11 08 48 39



Prochain conseil

À la salle du conseil à la mairie
Mardi 31 mars 2026 à 19h00

Les comptes-rendus du conseil sont consultables sur le site internet de la commune. Le dernier PV de séance sera publié après approbation lors de la séance suivante.



Vos élus vous informent

FÉVRIER 2026

Remerciements

- Merci aux membres de l'AFIAFAF pour l'intervention sur les chemins de contournements. Nous en profitons pour vous rappeler de bien rouler à droite et à 30km/h afin d'éviter la formation de trous.

Elections municipales

Communes de
- 1 000
habitants

Le mode de scrutin change

Scrutin paritaire
Le scrutin est désormais un scrutin de **liste paritaire** (alternance femme/homme). Vous pourrez seulement voter en faveur d'une liste. Il n'est plus possible de voter pour des candidats qui se présentent individuellement.

Fin du panachage
Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité.

Listes incomplètes possibles
Les listes peuvent comporter **au maximum deux candidats de moins** que l'effectif légal du conseil municipal.

Ce qui ne change pas
Il n'est **pas obligatoire** de présenter une pièce d'identité au moment du vote.

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux de votre commune dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints, puis le reste des conseillers municipaux.

Pour en savoir plus

Liste paritaire : fin du panachage. Vous votez pour une liste complète. Plus de rajout, ni de suppression

Crottes de chien – Propreté urbaine : l'affaire de tous

Ces derniers temps, plusieurs réclamations sont remontées en mairie concernant les déjections canines sur le domaine public : trottoirs, notamment vers l'école et l'aire de jeux.

🚨 LES CROTTES, C'EST FINI ! 🚨

👮 La commune vous rappelle quelques règles simples mais essentielles pour le bien-être de tous :

👉 Ramasser immédiatement les déjections de son chien 🐕 sur TOUTE la voie publique, sans exception.

Même dans l'herbe, les crottes sont interdites : une question d'hygiène et de respect pour tous

🔧 Côté sanctions :

• Déjection non ramassée : L'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.

→ 135 € d'amende

🙏 De nombreuses personnes respectent déjà ces règles. La commune et les Casnédois comptent sur un effort collectif pour que les trottoirs restent propres.



Syndicat des eaux

L'implantation de 2 nouveaux PI est prévue dans les prochaines semaines.

Département

Le département a acté la rénovation de la couche de roulement rue du Puits Chirot RD6C. Planning à suivre avec les services de l'agence territoriale.

Siceco

Le SICECO a prévu l'enfouissement des réseaux, rue de la Ruellotte, qui posent problème depuis longtemps au 1^{er} semestre 2026 (câbles arrachés par les camions de SMOM).

Le syndicat des eaux en profitera pour rénover le réseau AEP.

Course de Caisses à Savon

Les caisses villages.

L'assemblée des jeunes de Chaignay avec Gemeaux, Marsannay le bois et Villecomte organisent la nouvelle édition de la course des caisses à savon, le dimanche 6 septembre 2026 à Chaignay.

Réunion de présentation le samedi 7 Mars de 17h00 à 18H30 dans la cour de l'école. Quelques caisses seront présentes pour vous donner des idées. Les trois autres villages ont déjà inscrit 5 engins.

A ce jour une seule inscription pour Chaignay mais on compte sur vous.

La clôture des inscriptions est fixée à la fin du mois de Février.

Le règlement est sur le site internet de la mairie ou suivant ce lien :

https://www.mairie-chaignay.fr/wp-content/uploads/2025/12/2026_Reglement-caisses.pdf

L'assemblée des jeunes de Chaignay.

